

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE

Date et durée de la réunion : jeudi 21 octobre, de 17h à 19h20.

Étaient présents :

- enseignants : Mme Guiblin, Mme Mandin, Mme Kurata, Mme Jeaneau, Mme Marionneau.
- représentants des parents d'élèves : M. Besseau, Mme Rodrigues Fernandes, Mme Blanchard.

Étaient absents et excusés : Mme Mazars (Inspectrice de l'Education Nationale), Mme Gosselin et M. Brochard (représentant la mairie), M. Guillon (Délégué Départemental de l'Education Nationale), Mme Le Brun (enseignante), Mme Phommarath et Mme Orioux (parents d'élèves).

Présidence assurée par : Mme Guiblin.

Secrétariat assuré par : Mme Mandin et M. Besseau.

Ordre du jour et relevé de conclusions :

1. Présentation du rôle du conseil d'école

Le conseil d'école réunit des membres de droit (enseignants, Inspecteur de l'Education Nationale, Délégué Départemental de l'Education Nationale, représentant de la mairie) et des membres élus (parents d'élèves).

Le conseil d'école a un pouvoir de décision : vote le règlement intérieur, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, statue sur la partie pédagogique du projet d'école, adopte le projet d'école, donne son accord pour des activités complémentaires éducatives.

Il est consulté sur les actions pédagogiques, sur l'utilisation des moyens alloués à l'école, sur les conditions d'intégration des enfants à besoins particuliers, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants sur le temps scolaire et périscolaire, l'utilisation des locaux par la commune en dehors du temps scolaire.

Il est informé sur l'organisation de l'aide spécialisée, les conditions de rencontres enseignants/familles, les suites données aux points abordés au dernier conseil d'école.

Le rôle des parents d'élèves élus est de faciliter la communication entre l'école et les familles.

Mme Guiblin indique qu'il serait intéressant de créer une adresse mail afin que les familles de l'école puissent contacter les représentants de parents d'élèves.

2. Validation du compte-rendu du 3^{ème} conseil d'école de l'année scolaire 2020/2021

Rappel des différents points abordés : bilan de l'année (situation sanitaire, projets), prévisions d'effectifs, organisation de la semaine scolaire, point sur l'installation dans les nouveaux locaux.

Validation du compte-rendu.

3. Effectifs

TPS/PS : $14 + 10 = 24$; PS/MS : $16 + 8 = 24$; MS/GS 1 : $10 + 13 = 23$; MS/GS 2 : $12 + 12 = 24$

Total : 95 élèves répartis sur 4 classes.

1 radiation + 2 inscriptions depuis la rentrée.

Mme Rodrigues Fernandes demande si certains enfants sont accompagnés dans le cadre d'un handicap. Mme Guiblin répond que 2 AESH sont présentes dans l'école pour accompagner 3 enfants.

4. Protocole sanitaire

Le protocole a évolué depuis la rentrée : passage du niveau 2 au niveau 1. Pas de gros changements en maternelle : plus de séparation dans la cour.

Les 10 premiers jours, les familles rentraient dans l'école le matin et le soir, avec un décalage des horaires : 8h35 pour 2 classes et 8h40 pour 2 autres. Depuis le 13/09, le matin, seuls les parents des classes de TPS/PS et de PS/MS rentrent. Les enfants de MS/GS sont accueillis dans le hall par leur enseignante car il n'y a pas de badgeuse à l'étage. Le décalage des horaires est conservé.

De même, le soir, décalage de 5 minutes pour l'entrée des parents de toutes les classes.

Mme Guiblin indique que 2 classes ont été fermées : 1 cas positif dans une classe et 8 cas enfants positifs dans l'autre + 3 adultes malgré le port du masque. Mme Guiblin souligne la difficulté d'obtenir les informations auprès des familles, informations nécessaires pour gérer les situations.

5. Règlement intérieur

Mme Guiblin explique que l'article concernant les horaires de l'école ne sera pas modifié car il reste valable mais que les horaires ont été adaptés en lien avec l'application du protocole. L'équipe enseignante n'a pas de modification à apporter.

Validation du règlement par le conseil d'école à l'unanimité.

6. Projet d'école et projets dans l'école pour l'année

L'actuel projet d'école sera terminé en fin d'année et un nouveau projet d'école pour 2022/2026 devra être défini avant la fin de l'année scolaire.

Les axes du projet d'école actuel :

- **Permettre aux élèves de s'exprimer dans un langage explicite et structuré** : accueil des enfants de moins de 3 ans ; langage autour d'une mascotte ; élaboration d'un lexique commun ; mutualisation d'espaces.

- **Améliorer l'utilisation et la gestion des outils communs pour une meilleure lisibilité auprès des élèves et des familles** : mise en place d'un projet d'accueil des enfants de moins de 3 ans ; utilisation des outils communs (cahier de langage, cahier de lexique, cahier de progrès et de réussites ; élaboration d'un lexique commun ; projet sacs à albums ; utilisation d'E-primo qui a différentes fonctionnalités comme possibilité d'utilisation pour le cahier de vie avec intégration possible de photos, de sons, de vidéos (une classe utilisatrice pour le moment).

- **Permettre aux élèves de se constituer une culture et des références communes** : mise en place d'un décloisonnement sur l'école une fois par semaine, pendant 45 minutes, avec mélange des enfants de toutes les classes, permettant d'aborder différents projets (sécurité routière, sécurité domestique, alimentation, hygiène et santé) mais non faisable actuellement du fait du protocole sanitaire ; pas de chorale d'école cette année du fait du protocole sanitaire ; projet commun sur la dernière période de l'année quel que soit le protocole. L'équipe souhaite mettre en place un projet lié à la santé, l'hygiène, l'alimentation, le sommeil... en collaboration avec la mairie.

Avenant APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) : proposition faite auprès des familles des enfants de GS et de MS, organisation 3 fois 20 minutes dans la semaine, de 12h à 12h20.

Plan de continuité pédagogique : il s'agit de définir les modalités de continuité pédagogique en cas de fermeture de classe ou de confinement lié à la situation sanitaire.

Il s'agit de recueillir les adresses mail pour constituer des mails-listes afin de communiquer, de prévoir la transmission des activités à réaliser en distanciel, d'envoyer du matériel pour réaliser les activités proposées, de contacter régulièrement les familles pour faire le point.

Projets de l'année :

- Participation au Festival International du Film : programme de courts métrages pour les TPS/PS et PS/MS, et un ciné-conte pour les MS/GS.
- Sacs à albums pour les TPS/PS : travail sur des albums ; voyage des sacs avec l'album et des jeux dans les familles.
- 1 seule sortie à la médiathèque : l'équipe enseignante est mécontente que les classes ne puissent pas bénéficier de davantage de visites.
- Sortie au cinéma le 17 décembre pour les 4 classes.
- Venue d'un spectacle dans l'année.
- Participation aux petits déjeuners pédagogiques proposés par la mairie, en juin.
- Intervention d'une dentiste pour sensibiliser les GS sur la santé des dents.
- Projet commun pour les 4 classes pour la dernière période de l'année autour du thème de la santé d'une manière générale.
- Projet « Lire et faire lire » : participation de toutes les classes, une convention a été signée entre l'association et la Direction Académique, limitant le nombre d'interventions sur maximum 3 périodes et ne profitant pas aux TPS. Le projet doit commencer après les vacances de Toussaint.
- Projet de l'ALEP : mise en place d'actions (vente de chocolats, de gâteaux, de parfums), loto en distanciel, café parents, goûter de Noël, cadeau d'un livre aux enfants, fête d'école si la situation sanitaire le permet.

7. Expérimentation de dépistage des troubles visuels, du langage et de la communication

Cette expérimentation financée par la CPAM mobilise des orthophonistes et des orthoptistes pour repérer des éventuels troubles qui peuvent compliquer l'acquisition des compétences.

Intervention des orthoptistes à l'école et dépistage des troubles du langage et de la communication par les enseignantes puis évaluation par un orthophoniste

Les enfants entre 3 ans et 3 ans et demi pourront participer à l'expérimentation, avec un consentement des parents. Une partie des enfants ne pourra pas participer à cette action car le cahier des charges est très précis. Un retour sera fait aux familles, si des troubles sont relevés et elles seront orientées et accompagnées. Des prises en charge orthophoniques en PS évitent des prises en charge plus lourdes en CP et CE1.

Cette expérimentation semble intéressante au vu des situations que nous rencontrons. De nombreux enfants de l'école ne consultent pas d'ophtalmologiste et d'autres ont besoin de prise en charge orthophonique.

8. RASED

Composition : 1 psychologue scolaire, 1 maîtresse G, 1 maître E.

Observation possible en classe pour croiser les regards.

Le psychologue peut rencontrer les familles, faire des bilans puis oriente si besoin.

Le maître E prend en charge des petits groupes d'enfants sur des difficultés particulières.

Le maître G peut prendre en charge une aide concernant le manque de confiance, des difficultés à être élève.

Les demandes d'aide sont rédigées par les enseignants. Elles n'aboutissent pas toujours à une prise en charge.

9. Entretien des locaux

Mme Guiblin informe que la mairie, lorsqu'elle a choisi ce sol alors que toute l'équipe pédagogique était contre, s'est engagée à positionner une personne pour le passage de la machine. Mme Guiblin a questionné à plusieurs reprises la mairie concernant l'entretien des locaux. Cette question de l'entretien se pose chaque année scolaire depuis l'installation dans les nouveaux locaux. La situation n'est pas admissible : la rotowash n'a été passée qu'une seule fois depuis la rentrée. Une réponse écrite a été faite aujourd'hui. Une animatrice sera en charge du passage de la rotowash dans les 2 classes du rez-de-chaussée, une fois par semaine pour chacune et des couloirs, de la 5^{ème} classe et des couloirs de l'étage.

Les ATSEM de l'étage devront passer la rotowash dans leur classe le mercredi et elles devraient être détachées pour le faire à 12h ce jour-là.

Les ATSEM n'auront pas en charge l'entretien de la tisannerie, du bureau de direction et de la salle des maîtres. L'entretien des dortoirs n'est pas évoqué et restera apparemment à la charge des ATSEM. Les parents d'élèves ont préparé un courrier à envoyer à la mairie.

10. Points non réglés concernant les nouveaux locaux

Des réponses ont été envoyées par la mairie après l'envoi de l'ordre du jour du conseil d'école.

- La zone autour de l'arbre a été clôturée mais la clôture est malmenée et c'est la seule zone d'ombre de la cour. L'équipe enseignante envisage de demander une pelouse synthétique afin que cet espace puisse être utilisé en cas de chaleur.
- Manque d'ombre sur la cour : une seule zone d'ombre sous l'arbre. Le préau n'est pas utilisable car il y fait trop chaud du fait des surfaces vitrées. Mme Guiblin indique que la mairie évoque dans le tableau envoyé le programme 100 000 arbres.
- L'équipe a relancé la demande de tapis pour la salle de motricité : une partie seulement est arrivée.
- Surfaces d'affichage dans les couloirs : elles étaient prévues à la construction et l'équipe a relancé plusieurs fois.
- Problème du visiophone non mobile (demande déjà faite de récepteurs supplémentaires) et du manque de visiophone pour l'accueil et la restauration à l'entrée de l'école.
- Demande d'une badgeuse supplémentaire soit au 1^{er} étage, soit au rez-de-chaussée côté dortoir pour éviter les files d'attente : refus de la mairie.
- Demande de tracés au sol dans la cour : l'équipe a réfléchi à des tracés, communiqués avant les vacances d'hiver à la mairie. Pas de budget pour l'instant.
- Problème d'inondation dans le cabanon, stagnation d'eau devant la porte du cabanon en cas de pluie.
_ Mme Blanchard demande à quoi sert le hall d'entrée car quand il pleut les familles restent dehors. Il est trop petit pour que les familles entrent en cas de pluie. Il faudrait envisager une demande d'abri à l'extérieur.

11. Sécurité

Des dates ont été imposées par la Direction Académique.

- 2 exercices incendie sont réalisés dans l'année : le 1^{er} a eu lieu le 27 septembre, un 2^{ème} sera réalisé en mai.
- L'exercice Intrusion/attentat a été réalisé le 15 octobre. Un autre sera réalisé fin avril/début mai.
- Un exercice risque majeurs (évacuation) aura lieu en décembre.

Sujets à reprendre en priorité lors de la réunion prévue en mars 2022 : entretien des locaux et les points non réglés concernant les nouveaux locaux.

Sujet à préparer :

Intervenant(s) responsable(s) de la question :

Signature de la présidente :



Signature des secrétaires de séance :

